

Pour l'école seulement

- Permanent  
 Provisoire<sup>1</sup> – seulement valide  
pour 120 jours civils après la date  
d'entrée à l'école.

Nom de l'école : \_\_\_\_\_

Nom légal de l'élève : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
prénom second prénom nom

Nom préféré de l'élève : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
(s'il y a lieu) prénom second prénom nom

Numéro d'assurance-maladie<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ année mois jour Sexe : \_\_\_\_\_ Niveau scolaire : \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille de la mère de l'élève : \_\_\_\_\_ (assure que le dossier est unique)

Preuve d'âge<sup>3</sup> :

- Certificat de naissance N° \_\_\_\_\_  
 Passeport N° \_\_\_\_\_  
 Permis de conduire N° \_\_\_\_\_  
 Autre : \_\_\_\_\_ (veuillez  
préciser) No. \_\_\_\_\_

Immunisation exigée<sup>4</sup> :

- Complète  
 Incomplète\*  
 Exemption médicale\*  
 Exemption pour raison d'objection du  
parent  
\* Documents requis – voir la Politique 706

Cette section doit être  
complétée par un  
professionnel de la  
santé.

Adresse principale pour l'élève<sup>5</sup> :

Parent / tuteur légal / élève indépendant :

prénom légal nom légal  
Adresse : \_\_\_\_\_  
rue  
ville province code postal

Téléphone : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ (jour)  
(\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_)

Parent / tuteur légal :

prénom légal nom légal  
Adresse : \_\_\_\_\_  
rue  
ville province code postal

Téléphone : (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ (jour)  
(\_\_\_\_) \_\_\_\_\_ (\_\_\_\_)

Autres renseignements (p. ex. : renseignements médicaux) :

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_ parent/tuteur légal de l'élève susmentionné,  
atteste que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts, à ma connaissance, et que  
je suis un (e) résident(e) de la province du Nouveau-Brunswick.

Signature du parent/tuteur légal / élève indépendant

Signature du parent/tuteur légal

Date de délivrance : \_\_\_\_\_ année mois jour Délivré par : \_\_\_\_\_  
Signature du représentant de l'école ou du district scolaire

- Original (école)  Copie du district scolaire  Copie du parent/tuteur légal

<sup>1</sup> Les conditions permettant la délivrance d'un permis provisoire sont énoncées à la section 6.4 de la Politique 706 – *Immunisation obligatoire*.  
<sup>2</sup> Les numéros d'assurance-maladie sont utilisés à des fins de recherche et pour l'enregistrement des élèves, ainsi que pour l'obtention d'une  
preuve d'immunisation en vertu de la *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*.

<sup>3</sup> Les documents admis comme preuve d'âge sont le certificat de naissance, le passeport ou le permis de conduire. Les documents d'immigration  
ou les certificats qui indiquent la date de naissance et qui sont délivrés par un autre gouvernement provincial du Canada peuvent être également  
admis.

<sup>4</sup> Aux termes du paragraphe 10(1) de la *Loi sur l'Éducation*, « un directeur général doit refuser l'admission d'un élève [...] qui ne fournit pas de  
preuve satisfaisante de l'immunisation exigée par la *Loi sur la santé publique* ».

<sup>5</sup> Un élève peut seulement avoir une adresse principale dans le système d'information des élèves. Dans les cas de la garde partagée, les parents  
doivent déterminer quelle adresse sera enregistrée comme adresse principale.